

Code de conduite des fournisseurs

Partenariats éthiques

Groupe Vimian ainsi que ses segments
Nextmune, Movora, VetFamily et Indical
Bioscience

Révision : 01

Date d'approbation : 15/11/2022



vimian™

Introduction

- / Vimian Group AB (publ) et ses filiales, y compris toutes les filiales appartenant aux segments Nextmune, Movora, VetFamily et Indical Bioscience (collectivement ci-après « Vimian ») s'engagent à respecter des normes élevées d'éthique commerciale. Pour respecter cet engagement, le présent Code de conduite des fournisseurs (« Code des fournisseurs ») fournit des orientations sur ce que nous attendons de tous les partenaires qui travaillent avec nous, pour nous ou en notre nom.
- / Avant de conclure un contrat avec la majorité des partenaires, Vimian évalue si leurs méthodes de travail sont conformes à notre engagement en faveur de normes éthiques élevées.
- / Vimian supervise activement les relations avec ses partenaires, en particulier les partenaires de premier plan, afin de maintenir des normes élevées et de réagir à toute inquiétude ou opportunité se présentant dans la chaîne de valeur.
- / Le présent Code des fournisseurs s'inscrit dans le prolongement du Code de conduite de Vimian et s'applique à tous les partenaires qui travaillent avec nous, pour nous ou en notre nom.



Table des matières

<u>Connaître et respecter le Code des fournisseurs</u>	4
<u>Se manifester (y compris pour lancer une alerte)</u>	5
<u>Protection des droits de l'homme</u>	6
<u>Protection du bien-être animal</u>	8
<u>Protection de l'environnement</u>	9
<u>Gouvernance</u>	11
<u>Mise en œuvre</u>	13

Connaître et respecter le Code

Si vous êtes un partenaire travaillant avec nous, pour nous ou en notre nom, vous êtes réputé bien connaître les informations contenues dans le présent Code des fournisseurs.

- / Le non-respect du Code des fournisseurs par un partenaire peut faire l'objet de mesures disciplinaires, notamment la cessation de sa relation avec Vimian.
- / Cependant, Vimian s'engage à soutenir ses partenaires pour assurer le respect du Code des fournisseurs. Si vous (partenaire, collègue ou autre partie prenante) identifiez des pratiques ou des comportements qui ne répondent pas à ces attentes, vous trouverez [ici](#) des détails sur la manière de faire part de vos inquiétudes ou de demander un soutien.



Se manifester (y compris pour lancer une alerte)

Si vous avez une question ou une inquiétude quant au fait que Vimian ou un partenaire de Vimian ne respecte pas le Code des fournisseurs, les politiques internes ou la loi, ne gardez pas le silence. Nous voulons que vous vous exprimiez.

/ Questions ou inquiétudes :

Si vous avez une inquiétude ou une question concernant le Code des fournisseurs ou les politiques internes, faites-en part :

/ à votre interlocuteur principal chez Vimian

/ Service juridique, legal@vimian.com

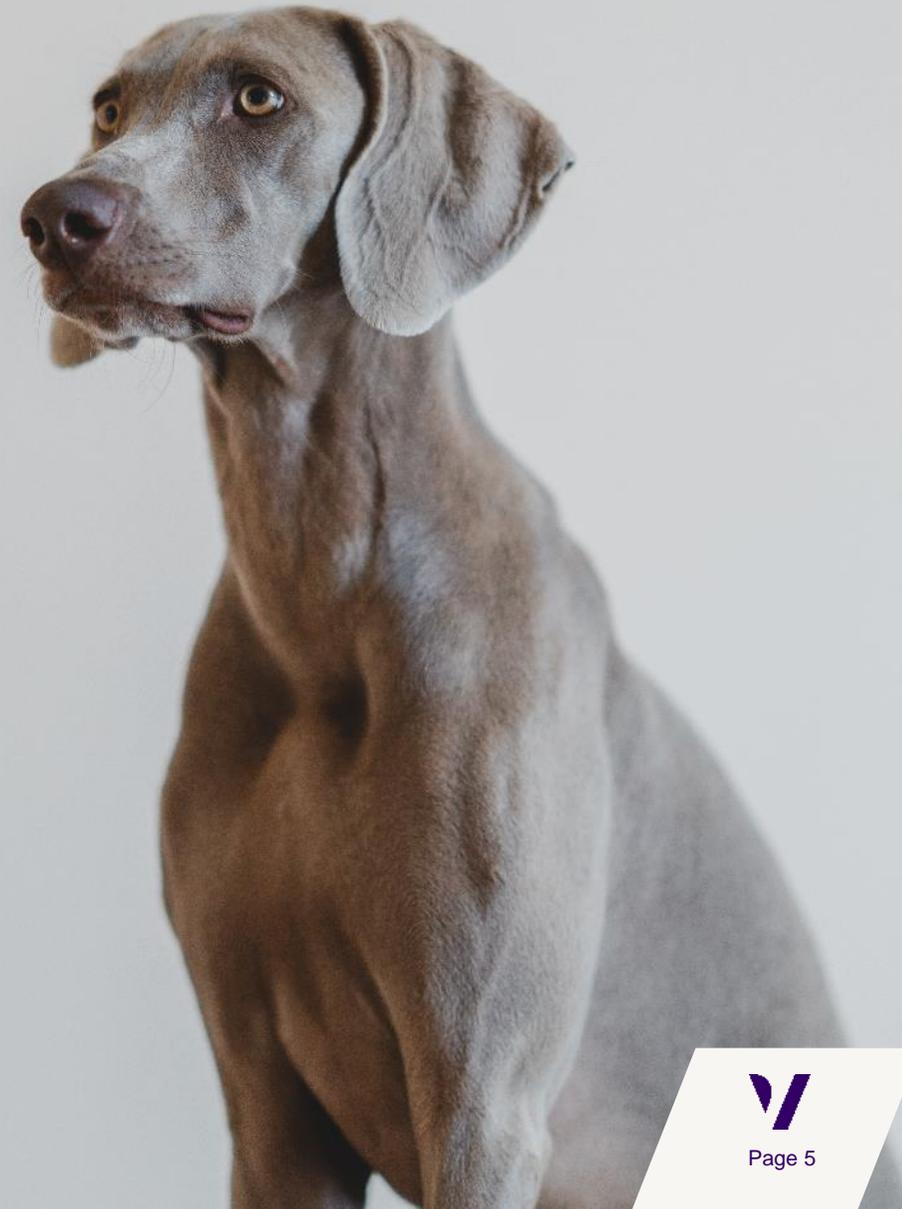
/ Acte répréhensible

Si vous pensez qu'une infraction à la loi ou au Code des fournisseurs ou toute autre catégorie d'actes répréhensibles s'est produite, faites-en part rapidement :

/ à votre interlocuteur principal chez Vimian

/ Service juridique, legal@vimian.com

/ Par le biais du [canal de lancement d'alerte de Vimian](#)



Protection des droits de l'homme (1/2)

Vimian ne tolérera par la moindre infraction aux droits de l'homme dans une quelconque partie de sa chaîne de valeur. Par conséquent, les partenaires :

- / Ne recourent jamais au travail forcé ou obligatoire, à la traite des êtres humains, à la servitude pour dettes ni au travail des enfants.**
- / Respectez l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de droits de l'homme et de pratiques de travail.**
Respectez l'ensemble des lois, règlements, normes et pratiques commerciales applicables en matière de droits de l'homme et de pratiques de travail. Par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, le Pacte mondial des Nations unies. Cette attente comprend le respect des droits de l'homme et des droits du travail internationalement reconnus des travailleurs et leur traitement avec respect et dignité,
- / Liberté de travailler**
Ne faites appel qu'à des employés ayant librement choisi de travailler avec le partenaire et qui sont libres de quitter ou de mettre fin à leur emploi à tout moment.
- / Anti-discrimination**
Ne posez jamais d'acte de discrimination et veillez à ce que le lieu de travail soit exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation - verbale, physique ou visuelle.

Protection des droits de l'homme (2/2)

/ **Liberté d'association**

Veillez à ce que les employés puissent effectivement exercer la liberté d'association sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

/ **Salaires équitables**

Veillez au paiement de salaires équitables et à l'octroi de tous les droits applicables aux employés, tels que les congés et les pensions de retraite.

/ **Santé et sécurité**

Veillez à ce que les employés soient en sécurité et en bonne santé, par exemple, protégez les employés d'une exposition néfaste à des dangers physiques, psychologiques, chimiques ou biologiques, et disposez de contrôles efficaces de la sécurité des processus pour prévenir et gérer les rejets de produits chimiques.

/ **Absence de crainte de représailles**

Veillez à ce que les employés puissent communiquer les cas d'infractions sans crainte de représailles.

/ **Diversité des fournisseurs**

Offrez des opportunités à des fournisseurs de tous horizons, par exemple, à des petites entreprises et entreprises appartenant à divers milieux, à des entreprises détenues par des minorités, des personnes handicapées, des genres sous-représentés ou à d'autres personnes qui représentent la diversité mondiale.

Pour en savoir plus sur la position de Vimian et son engagement en matière d'éthique, consultez le [Code de conduite de Vimian](#).



Protection du bien-être animal

Vimian entend se positionner comme principal innovateur mondial de produits et de normes qui améliorent le bien-être animal et réduisent la résistance aux antimicrobiens. Pour Vimian, le bien-être animal consiste à offrir aux animaux la meilleure vie possible, physiquement et mentalement. Les animaux doivent toujours être manipulés et traités avec dignité. Conformément à cette ambition, les partenaires :

- / **Respectent tous les droits des animaux, ainsi que les lois et réglementations applicables en matière de bien-être animal.**

Respectent toutes les exigences légales en matière de soins et de bien-être des animaux, notamment les animaux avec lesquels vous travaillez, en veillant à ce que leurs cinq besoins fondamentaux soient satisfaits. Ces cinq besoins comprennent trois besoins physiques (alimentation, environnement et protection contre la douleur, les blessures et les maladies) et deux besoins de bien-être mental (le besoin d'être avec ou sans d'autres animaux de la même espèce et de pouvoir se comporter naturellement).

- / **Les trois R des tests en laboratoire ou des essais cliniques**

S'ils entreprennent des tests en laboratoire ou des essais cliniques, les partenaires doivent se conformer à toutes les exigences et réglementations légales applicables. Les partenaires sont vivement encouragés à respecter les trois R de l'utilisation humaine d'animaux durant les essais : remplacer, réduire et raffiner.

Pour en savoir plus sur la position de Vimian et son engagement à faire passer la santé et le bien-être des animaux au premier plan, consultez la [Politique de bien-être animal](#).



Protection de l'environnement (1/2)

Vimian entend devenir une entreprise à impact climatique nul à travers l'ensemble de la chaîne de valeur et de donner à ses clients les moyens d'en faire autant. Nous attendons de nos partenaires qu'ils opèrent de manière efficace et respectueuse de l'environnement afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Les partenaires sont tenus de :

- / respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de bien-être animal,**
notamment l'obtention de tous les permis environnementaux, licences, enregistrements d'informations nécessaires, et des exigences relatives aux opérations et à l'établissement de rapports.
- / gèrent de manière appropriée les déchets, les matières dangereuses, les émissions et les eaux usées**
gèrent, contrôlent et traitent de manière appropriée tous les déchets, émissions ou eaux usées avant de les relâcher dans l'environnement, y compris les rejets de produits pharmaceutiques actifs dans l'environnement.

Protection de l'environnement (2/2)

En outre, les partenaires sont encouragés à :

/ augmenter la circularité et réduire en permanence l'impact négatif sur le climat et l'environnement, notamment :

- en évitant autant que possible l'utilisation de matière dangereuses ;
- en réduisant la consommation d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets ;
- en améliorant l'efficacité énergétique
- en repensant l'emballage et le transport

/ fixer des objectifs, des cibles et assurer le suivi

Fixez des cibles et des objectifs de développement durable liés à des questions importantes pour votre secteur d'activité et des éléments conformes à vos objectifs commerciaux Assurez le suivi des progrès réalisés

/ Intégrer dans la stratégie et les opérations

Intégrez en permanence le développement durable dans la stratégie et les opérations globales

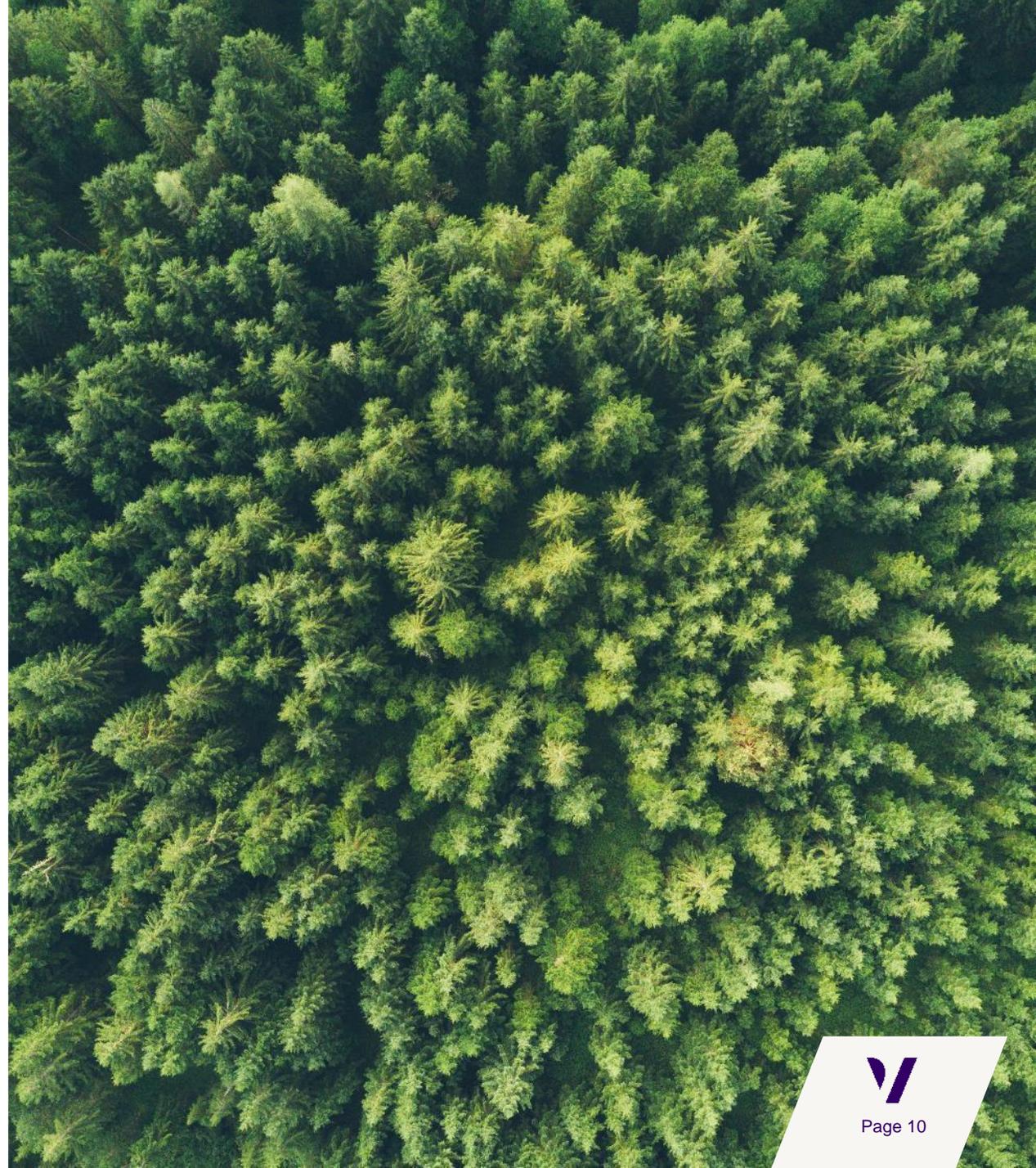
/ Former et engager

Veiller à ce que les parties prenantes soient informées des initiatives pertinentes en matière de climat et d'environnement

/ S'aligner sur l'accord de Paris

Alignez tous les efforts de réduction de l'impact climatique sur l'objectif de l'accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius

Pour en savoir plus sur l'engagement de Vimian en faveur d'une transition vers un impact climatique net nul, consultez sa [Politique climatique et environnementale](#).



Gouvernance (1/2)

Les partenaires doivent s'assurer qu'ils disposent de méthodes efficaces pour gérer et communiquer les attentes du présent Code des fournisseurs aux responsables, employés, sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires concernés. Les partenaires sont tenus de :

/ **Gestion des risques**

Disposer de mécanismes de pilotage (systèmes, processus, responsabilité) en place ou en cours d'élaboration, pour identifier et gérer les risques dans tous les domaines abordés dans le présent Code des fournisseurs (Personnes, Animaux et Planète). Il s'agit notamment de la surveillance des processus et des activités pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et que les mesures de contrôle des risques sont efficaces. Effectuez des examens internes/externes périodiques afin de mesurer les contrôles des risques et d'identifier toute action nécessaire à une amélioration continue.

/ **Lutte contre la subornation et la corruption**

Veiller à ce que les systèmes nécessaires soient en place pour prévenir la subornation et la corruption. Ne jamais corrompre personne, pour quelque motif que ce soit, même si cela signifie perdre des marchés, et ne jamais accepter de pot-de-vin, quel qu'il soit. Veuillez consulter notre [Politique de lutte contre la subornation et la corruption](#) pour de plus amples informations.

/ **Pratiques anticoncurrentielles**

Ne jamais participer à des pratiques commerciales anticoncurrentielles illégales ou contraires à l'éthique. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Code de conduite de Vimian.

/ **Informations confidentielles**

Veiller à ce que les informations confidentielles partagées par Vimian soient en sécurité et protégées, et ne soient pas divulguées ou accessibles à des parties non autorisées.

/ **Confidentialité des données**

Veiller à ce que la vie privée des personnes et la protection des données soient respectées et conformes aux lois sur la vie privée et la protection des données.

Gouvernance (2/2)

En outre, les partenaires sont encouragés à :

/ Amélioration continue

Suivre les progrès, fixer des objectifs et s'améliorer en permanence dans les domaines abordés dans le présent Code des fournisseurs. Il s'agit notamment de conserver une documentation suffisante pour démontrer que les attentes ont été satisfaites et que les règlements applicables et les exigences en matière de rapports sont respectés.

/ Système de gestion

Mettre en œuvre et exploiter des cadres de pratiques de gestion de premier plan, par exemple les normes ISO et les certifications environnementales.

/ Politique d'achat/Code de conduite des fournisseurs

Disposer d'une politique d'achat, d'un code de conduite des fournisseurs ou d'autres directives pour leurs fournisseurs.

Mise en œuvre des politiques

- / Révision par le conseiller juridique 2022T3
- / Signature par les représentants du segment 2022T3
- / Signature par l'équipe de direction générale le 08/11/2022
- / Approbation par le Conseil d'administration le 15/11/2022
- / Partage avec tous les employés par e-mail et en réunion 2022T4-2023T1
- / Publication sur le site Web accessible à toutes les parties prenantes 2022T4
- / Formation pour tous les employés proposée sur une base annuelle
- / Communication aux investisseurs pour veiller à la sensibilisation à la politique 2022T4

Responsabilité

Tout partenaire important travaillant avec nous, pour nous ou en notre nom doit connaître et respecter le Code des fournisseurs.

Sensibilisation

Chaque membre de l'équipe de direction doit veiller à ce que les collègues pertinents de son organisation aient connaissance du Code des fournisseurs et de son contenu.

Appropriation globale du Code des fournisseurs

Le PDG de Vimian et le responsable du développement durable du groupe doivent s'assurer que le Code des fournisseurs a été mis en œuvre dans l'ensemble du groupe Vimian et a été mis à jour si nécessaire.